

Interpellation au Collège

Objet : chantiers sur la chaussée de Mons et ses répercussions sur la commune d'Anderlecht

La presse a relayé fin septembre que le chantier de la chaussée de Mons, pour une partie de l'artère située en Flandre dans la commune de Leeuw-Saint-Pierre, devait démarrer prochainement¹.

Un montant de 17 millions d'euros serait prévu pour ce chantier de grande ampleur, qui devrait se découper en huit phases et s'étaler sur une durée de six ans.

Parmi les différents aménagements prévus, il serait question de ne laisser qu'une seule bande de circulation dans chaque sens de la circulation, c'est-à-dire en direction et en provenance de Bruxelles.

Certaines associations, dont l'association culturelle de Leeuw-Saint-Pierre, craignent que cette situation provoque des files d'automobiles bien plus importantes que celles que l'on peut connaître actuellement et qui sont déjà, aux heures de pointe, considérables. Ils prédisent un « cauchemar » pour les nombreux usagers de cette voirie, qui représente un axe de pénétration important dans notre Région.

Pour ce qui concerne la partie de la chaussée de Mons située en Région bruxelloise- et dans à Anderlecht - il semble que le chantier complet ne soit toujours pas défini, même si nous savons que l'objectif est de réaménager la voirie en fluidifiant notamment la circulation du tram.

Un permis d'urbanisme devrait être délivré prochainement, pour un début de chantier prévu à l'horizon 2022.

Dès lors j'aurais souhaité savoir quelles concertations avaient eu lieu entre les services de Bruxelles Mobilité, les différentes autorités flamandes en charge du chantier de la chaussée de Mons à Leeuw-Saint-Pierre et les service communaux anderlechtois ? Pourriez-vous nous donner davantage d'informations relatives aux modalités de ce chantier et aux aménagement prévus ? Confirmez-vous qu'il est prévu de faire passer la chaussée de Mons à cet endroit à une seule bande de circulation dans chaque sens ? Comment les services communaux et de police en charge de la mobilité envisagent les conséquences qui en découleront à Anderlecht ?

Avez-vous eu connaissance d'aménagement temporaires durant la mise en œuvre du chantier en Flandre ?

¹ <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/bruxelles-mobilite/17-millions-d-euros-pour-renover-la-chaussee-de-mons-en-six-ans-5f71f9ef7b50a677fbc3c6c4?outputType=amp>

Avez-vous été informé du calendrier des procédures d'obtention des permis et d'un agenda prévisionnel des travaux ?

Enfin, bien que ces projets se rapportent à une voirie qu'elle ne gère pas, ces aménagements auront inmanquablement des conséquences sur la mobilité communale. Ainsi, Collège peut-il me dire si ce projet a déjà été examiné et fait l'objet d'un positionnement officiel de sa part ? Lequel le cas échéant ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaëtan', with a large, stylized flourish extending to the right.

Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Député



Anderlecht, le 23 octobre 2020.

Monsieur G. Van Goidsenhoven,
Conseiller communal

Par mail

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Secrétariat communal

Concerne : votre interpellation concernant les chantiers sur la chaussée de Mons et ses répercussions sur la commune d'Anderlecht.

Monsieur le Conseiller communal,

La commune a pris note qu'un projet de rénovation de la Chaussée de Mons à Sint-Pieters-Leeuw est prévu.

La première phase de construction, qui devrait débuter fin 2020, se situe à environ 2,5 km de la commune d'Anderlecht, sur le territoire de la région Vlaanderen. La commune note que les travaux de construction visent principalement à améliorer la sécurité et le confort sur la Bergensesteenweg à Sint-Pieters-Leeuw. Comme il s'agit d'une route régionale en Flandre, nous n'avons pas été impliqués dans la planification détaillée. La Chaussée de Mons sur le territoire de la commune d'Anderlecht étant une route régionale, nous ne pouvons pas donner de détails sur la coopération entre la Région bruxelloise et la région Vlaanderen et la commune de Sint-Pieters-Leeuw et les services de mobilité de la Région flamande.

L'adaptation de l'aménagement de la route sur le territoire flamand à la route sur le territoire bruxellois semble logique, car elle garantit une meilleure utilisation. La Chaussée de Mons existe depuis longtemps sur le territoire de la Région bruxelloise et alors sur le territoire de la commune d'Anderlecht, avec une voie de circulation dans chaque sens, sauf peut-être à certains carrefours. La commune n'a pas de connaissance que cela va changer et note également qu'il n'y aurait pas de place dans la largeur pour une extension à plusieurs voies, comme c'est parfois le cas en Flandre. La commune n'est pas au courant d'un projet de rénovation qui devrait contribuer à rendre un tram plus fluide sur la Chaussée de Mons (près de Sint-Pieters-Leeuw?).

Des informations complémentaires et plus détaillées sur le projet à Sint-Pieters-Leeuw peuvent être obtenues auprès de cette commune ou du service des Wegen en verkeer.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos meilleures salutations.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

l'Echevine de la Mobilité

S. MÜLLER-HÜBSCH.

Place du Conseil 1 Raadsplein
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be